

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 9 décembre 2025
à 15 h 30**

SÉANCE TENUE EN MODE VIRTUEL

ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs

Adopter l'ordre du jour modifié de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 9 décembre 2025, à 15 h 30. Voici les modifications apportées :

- Retrait du point 20.04 : *Modifier la résolution CA25 10 238 afin que soit remplacé le nom de l'organisme Cercle de l'âge d'or Angelica-Cascades par celui de Résidence Les Cascades Inc.;*

- Ajout du numéro du lot au point 30.03 : Autoriser la réhabilitation des sols de la friche Charleroi (lot 1 990 030), située à l'extrémité est de la rue Charleroi du côté de la voie ferrée, afin de changer son usage en parc et mandater l'administration d'élaborer des options d'aménagement du site.

10.02 Ouverture

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élu.es.

10.03 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions du public.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259716007

Accorder dans le cadre du budget issu du programme Prévention Montréal et du budget de fonctionnement de l'Arrondissement pour des contributions financières au montant de 1 049 618 \$ à douze (12) organismes de Montréal-Nord pour leurs projets en 2026 et approuver les projets d'addendas aux conventions à intervenir.

20.02 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1250139018

Accorder des contributions financières totalisant 2 650 \$ à six (6) organismes, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

20.03 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1250139015

Accorder des contributions financières totalisant 2 500 \$ à neuf (9) organismes et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1259171011

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation Marie-Louise Clarac pour l'achat d'une publicité, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année financière 2025.

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1259171010

Entériner une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 7 décembre 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2025.

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1258354004

Autoriser la réhabilitation des sols de la friche Charleroi (lot 1 990 030), située à l'extrémité est de la rue Charleroi du côté de la voie ferrée, afin de changer son usage en parc et mandater l'administration d'élaborer des options d'aménagement du site.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs - 1259595014

Adopter le Règlement RGCA26-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2026).

40.02 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs - 1259595015

Adopter le Règlement RGCA26-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) (0,123 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

40.03 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs - 1259595019

Adopter le Règlement RGCA26-10-0003 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

40.04 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs - 1259595023

Adopter le Règlement RGCA26-10-0004 modifiant le Règlement RGCA25-10-0004 et autorisant un emprunt supplémentaire de 3 518 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Levée de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025.

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 10 décembre 2025



Dossier # : 1259716007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder dans le cadre du budget issu du programme Prévention Montréal et du budget de fonctionnement de l'Arrondissement pour des contributions financières au montant de 1 049 618 \$ à douze (12) organismes de Montréal-Nord pour leurs projets en 2026 et approuver les projets d'addendas aux conventions à intervenir.

Il est recommandé,

QUE soient accordées pour l'année 2026, en provenance d'un budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal (Axes 1 et 2) et d'un budget de fonctionnement de l'Arrondissement, des contributions financières totalisant la somme de 1 049 618 \$ aux douze organismes ci-après désignés pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux,

- Café-Jeunesse Multiculturel, pour son projet Action globale intégration réussite (AGIR), une contribution financière au montant de 250 000 \$;
- Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord Inc., pour ses projets Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ), Ma vie en premier (MVP) et Milieu de vie, une contribution financière au montant de 214 144, 41 \$;
- Un itinéraire pour tous, pour son projet Action jeunesse Nord-Est, une contribution financière au montant de 140 000 \$;
- Événement Hoodstock pour ses projets Justice hoodsitique et Artistes-commissaires d'un jour une contribution financière au montant de 84 948, 40 \$;
- Table de quartier de Montréal-Nord, pour son projet Coordination territoriale en sécurité urbaine, une contribution financière au montant de 75 000 \$;
- Institut Pacifique pour son projet Activités éducatives pour les 0-5 ans, une contribution financière de 71 560, 05 \$;
- Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord pour son projet Ateliers de psychomotricité pour les 0-5 ans, une contribution financière de 60 165, 14 \$;
- Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord inc. pour son projet Pairs-aidants, une contribution financière de 50 000 \$;

- Fondation de la Visite pour son projet De la visite à Priorité Jeunesse: pour une jeunesse nord-montréalaise épanoui, une contribution financière de 40 000 \$;
- Maison de Jeunes L'Ouverture pour son projet La ligue des super citoyens, une contribution financière de 28 800 \$;
- Coopérative de solidarité multisports plus pour son projet Certification et engagement jeunesse, une contribution financière de 25 000 \$;
- YMCA pour son projet Alternative à la suspension, une contribution financière de 10 000 \$.

QUE soient approuvés les projets d'addendas aux conventions 2024-2025 intervenus entre la Ville de Montréal-Arrondissement de Montréal-Nord et les organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par

Le

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259716007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder dans le cadre du budget issu du programme Prévention Montréal et du budget de fonctionnement de l'Arrondissement pour des contributions financières au montant de 1 049 618 \$ à douze (12) organismes de Montréal-Nord pour leurs projets en 2026 et approuver les projets d'addendas aux conventions à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme Prévention Montréal (PM) pour l'année à venir (2026), la Ville de Montréal réaffirme son engagement à soutenir la poursuite des projets déjà amorcés dans les axes 1 et 2. Ces initiatives, déployées sur le territoire montréalais, continueront de consolider les efforts de prévention et de développement du plein potentiel des jeunes en situation de vulnérabilité.

La sécurité demeure un droit fondamental et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement des personnes et des communautés. Consciente de cette responsabilité, la Ville poursuit le déploiement d'actions structurantes et durables visant à garantir ce droit, notamment par des investissements dans des milieux de vie de qualité et un accès plus équitable aux opportunités offertes à l'ensemble de la population.

Le programme pluriannuel Prévention Montréal s'inscrit dans cette vision. Il vise la création de milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires, où les enfants, les jeunes et leurs familles en situation de vulnérabilité peuvent s'épanouir. Il se déploie autour de deux axes :

- **Axe 1 :** Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- **Axe 2 :** Prévention en sécurité urbaine

Les projets prolongés dans le cadre de ces axes continueront de renforcer la mobilisation collective, de soutenir le développement des jeunes et de leurs familles, et de prévenir la violence en améliorant la sécurité vécue et perçue dans les quartiers.

Ancré dans la vision Montréal 2030 et le Plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce programme résulte de la convergence de quatre initiatives municipales terminées en 2022 : le Fonds diversité et inclusion, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

Grâce au financement du ministère de la Sécurité publique du Québec et du Fonds pour bâtir

des communautés plus sécuritaires (FBCS) du gouvernement du Canada, l'envergure du programme est maintenue et consolidée. Le budget de fonctionnement de l'arrondissement, dédié à Priorité Jeunesse (axe 1), s'élève à 217 675 \$ par année.

Ainsi, la prolongation des projets de Prévention Montréal permettra de poursuivre les actions amorcées, de renforcer les acquis, et d'assurer la continuité des efforts collectifs pour des milieux de vie plus inclusifs, sécuritaires et porteurs d'avenir pour la jeunesse montréalaise.

Le présent sommaire décisionnel vise à demander au conseil d'arrondissement d'approuver la prolongation pour l'année 2026, soit du 1er janvier au 31 décembre 2026, 15 projets de 12 organismes de Montréal-Nord totalisant une somme de 1 049 618 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décisions - Ville-Centre

DGA 2258121001 du 17 novembre 2025 - Autoriser des virements budgétaires totalisant 6 484 381 \$, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers 19 arrondissements, pour la réalisation des projets conformément au programme Prévention Montréal, pour l'année 2026.

CE22 2148 du 21 décembre 2022 - Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001).

Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ)

CE20 0144 du 5 février 2020 - Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022.

Programme d'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU)

CM03 0524 du 17 juin 2003 - Approuver le document Orientations et grands paramètres du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements.

CE22 2143 du 21 décembre 2022 - Autoriser la réception d'une subvention de 17 117 702 \$ provenant du ministre de la Sécurité publique pour la réalisation d'actions concertées visant à améliorer la sécurité urbaine, dans le cadre du programme fédéral « Bâtir des communautés plus sécuritaires »;

CE22 0286 du 23 février 2022 - Autoriser la réception d'une contribution financière de 500 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) pour le programme « Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes » / Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 500 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente.

Décisions - Arrondissement de Montréal-Nord

CA24 10 040 du 12 janvier 2025 - -Accorder à neuf (9) organismes des contributions financières au montant de 783 376,\$ pour les années 2024 et 2025 dans le cadre du budget issu du programme Prévention Montréal 2023-2025 (axe 1) et du budget de fonctionnement de l'Arrondissement, et approuver les conventions à intervenir.

CA23 10 339 du 4 décembre 2023 - Accorder dans le cadre du budget issu du programme

Prévention Montréal 2023-2025, des contributions financières au montant de 1 315 860 \$ pour les années 2024 et 2025 aux organismes ci-après désignés, soit : 500 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet AGIR-Action globale intégration réussite, 308 028 \$ au centre des jeunes l'Escale pour les projets Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) et Ma vie en premier (MVP), 280 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Action jeunesse Nord-Est, 150 000 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le projet Coordonnateur territorial en sécurité urbaine et 77 832 \$ à Hoodstock pour son projet Justice Hoodistique et approuver les projets de convention à intervenir.

CA23 10 091 du 3 avril 2023- Accorder dans le cadre du budget issu du nouveau programme Prévention Montréal 2023-2025, des contributions financières additionnelles au montant de 813 838 \$ aux organismes ci-après désignés, soit : 222 259 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord pour le projet Dynamique de cohabitation dans le Nord-Est de Montréal-Nord pour une meilleure cohésion sociale, 171 432 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour le projet Prévention urbaine de médiation et d'action (PUMA), 171 432 \$ à la Clinique juridique de Montréal-Nord pour le projet Service d'accompagnement des jeunes judiciarisés (SAJJ) via le fiduciaire Maison des jeunes l'Ouverture, 137 280 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet Action jeunesse Nord-Est, 57 977 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour les projets Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) et Ma vie en premier (MVP), 53 458 \$ à Hoodstock pour le projet Travail de milieu et approuver les projets de convention à intervenir.

CA23 10 077 du 6 mars 2023 - Répondre favorablement à la demande de prolongation des projets en sécurité urbaine de Montréal-Nord, financés en 2022, pour un montant maximum de 813 838 \$, dans le cadre du budget issu du nouveau programme Prévention Montréal 2023-2025, et ce, dans le respect des règles mises en place.

CA22 10 189 du 27 juin 2022 - Accorder des contributions financières totalisant la somme de 300 084 \$ pour l'année 2022 aux organismes suivants : 80 084 \$ à Un itinéraire pour tous (UIPT), 100 000 \$ à la Clinique juridique du Grand Montréal, 100 000 \$ à Café Jeunesse Multiculturel et 20 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale, dans le cadre des programmes de sécurité urbaine de la Ville de Montréal (incluant le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) 2020-2022) et approuver les projets de convention à intervenir,

CA22 10284 du 7 novembre 2022- Accorder une contribution financière de 115 635 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) pour soutenir la réalisation du projet collectif Dynamiques de cohabitation dans le Nord-Est pour une meilleure cohésion sociale dans le cadre du programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA22 10 190 du 27 juin 2022 - Accorder une contribution financière de 68 566 \$ à la Table de quartier de Montréal-Nord, pour la période de juillet 2022 à mars 2023, pour le financement d'un poste de coordination territoriale en sécurité urbaine de l'arrondissement dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et approuver le projet de convention à intervenir.

C22 10194 du 27 juin 2022- Modifier le montant de la contribution financière pour l'année 2021 et l'année 2022 accordée à l'organisme Événements Hoodstock dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022 et approuver le projet de convention addenda à intervenir.

CA21 10 175 du 28 juin 2021- Accorder une contribution financière totalisant la somme de 105 740 \$, pour l'année 2021 et 122 395 \$ pour l'année 2022, au Centre des jeunes l'Escale et Événements Hoodstock, dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 et approuver les projets de convention à intervenir.

CA21 10 246 du 21 septembre 2021 - Accorder une contribution financière totalisant la

somme de 70 020 \$, pour l'année 2021 à la Clinique Juridique de Montréal-Nord pour le projet "Service d'accompagnement aux jeunes judiciairisés (S.A.J.J.)", dans le cadre du Programme de la Ville de Montréal de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes et approuver le projet de convention à intervenir.

DESCRIPTION

Le programme se décline en deux axes principaux :

Axe 1 : Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité.

Nom de l'organisme : Fondation de la Visite

Nom du projet : De la Visite et Priorité Jeunesse : pour une jeunesse nord-montréalaise épanoui

Montant de la contribution prolongée 2026 : 40 000\$/an

Cible : Faciliter la capacité d'intégration à l'arrondissement de 30 bébés et leur famille et briser leur isolement

Durée: 12 mois soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

Bref rappel de la description du projet : La Fondation de la Visite (FDV) se positionne en tant que partenaire clé pour répondre au présent appel de projets de l'Arrondissement de Montréal-Nord. Notre proposition répond aux critères de PJ ainsi qu'à ceux de Prévention Montréal. Le projet répond en particulier au sous objectif 2.2. Réduire les inégalités en contribuant au développement global des enfants et des jeunes dans leur environnement. Grâce à ce projet, ce seront 15 familles par an (30 au total) qui seront accompagnées par le programme De la Visite. De plus, 80 femmes enceintes supplémentaires par an (160 au total) et tout autant de futurs nouveau-nés recevront la trousse de naissance. Au total sur deux ans, environ 430 personnes (parents et enfants), principalement des nouveaux arrivants, y compris des demandeurs d'asile, bénéficieront des services de la Fondation de la Visite.

Nom de l'organisme : Institut Pacifique

Nom du projet : Activités éducatives pour les 5-12 ans

Montant de la contribution recommandée : 71 560, 05\$ \$/an

Cible: Augmenter l'autonomie de 220 enfants de 5 à 12 ans dans l'utilisation des compétences sociales et des conduites pacifiques

Durée: 12 mois soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

Brève description du projet : Tous les jours, après les heures de classe, l'Institut Pacifique propose une série d'activités aux enfants de 5 à 12 ans du quartier dans un lieu d'appartenance significatif. Elles prônent l'apprentissage des habiletés sociales et des conduites pacifiques.

Nom de l'organisme : Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord inc.

Nom du projet : Pairs Aidants

Montant total de la contribution recommandée pour 2026 : 50 000\$ par an

Cible: 60 pairs aidants nord-montréalais de 12 à 17 ans améliorent leur estime et augmentent leurs compétences personnelles et sociales (cible sur 2 ans)

Durée: 12 mois soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

Bref rappel de la description du projet : Le programme des Pairs aidants existe depuis près de 20 ans. L'organisme a su développer une expertise dans l'accompagnement des jeunes à travers des expériences d'engagement auprès de leurs pairs adolescents. Ce programme compte un volet d'accompagnement par les pairs des jeunes vulnérables lors du passage primaire et secondaire et un volet d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants, J'arrive.

Nom de l'organisme : Centre de Pédiatrie sociale

Nom du projet collectif: Ateliers de psychomotricité pour les 0-5 ans

Cible: Offrir des activités psychomotrices préventives à 150 enfants et un soutien aux parents dans leurs compétences parentales

Montant de la contribution recommandée pour 2026 : 60 165.14\$ par an

Durée: 12 mois soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

Bref rappel de la description du projet collectif: Globalement, le projet vise à réduire les inégalités en dépistant tôt et intervenant auprès des enfants vulnérables afin d'accroître le développement global de leurs compétences et habilités. Les projets sont menés par des psychomotriciennes formées, spécialisées dans le développement psychomoteur de l'enfant. Elles évaluent les compétences psychomotrices des enfants et proposent des objectifs de travail adaptés aux besoins en utilisant le jeu comme médiateur. La pratique de la psychomotricité vient mettre en lien ce que l'enfant sait faire (capacités cognitives), ce que l'enfant veut faire (capacités psycho-affectives), et ce que l'enfant peut faire (capacités motrices).

Nom de l'organisme : Maison des jeunes l'Ouverture pour

Nom du projet : La Ligue des super citoyens

Cible: Les compétences de 20 jeunes formant *la ligue des super citoyens* sont renforcées en prise de parole publique, mobilisation et leadership citoyen

Montant de la contribution recommandée : 28 800 \$/an

Durée: 12 mois soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

Bref rappel de la description du projet : Le projet vise à renforcer entre autres la prise de parole publique des citoyens de Montréal-Nord, la mobilisation et l'engagement en tant que leaders dans le quartier. Le projet vise aussi à soutenir la participation des jeunes à des projets d'engagement civique (ex : conseil d'arrondissement de Montréal-Nord)

Nom de l'organisme : Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord Inc.

Nom du projet : Milieu de vie

Montant total de la contribution recommandée : 60 130, 41\$/ an

Cible: 150 jeunes en situation de vulnérabilité à Montréal-Nord développent leur plein potentiel (autonomie, empowerment, leadership)

Durée: 12 mois soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

Brève description du projet : Le projet Milieu de vie est un projet d'intégration et d'inclusion sociale basé sur des principes informatifs, de développement de l'initiative et de la

capacité d'agir des jeunes de 15 à 25 ans de Montréal-Nord. Le projet tel que son nom l'indique offre un milieu de vie de qualité et sécuritaire. À travers ses activités, le projet favorise la participation citoyenne et l'intégration, l'acquisition de connaissances et de compétences civiques, le développement de l'estime de soi et le développement de la conscience critique.

Nom de l'organisme : YMCA

Nom du projet collectif: Alternative Suspension

Cible: 130 jeunes de 12-17 ans de Montréal-Nord prennent conscience de leurs problématiques de comportements et des moyens d'autocontrôle

Montant de la contribution recommandée pour 2026 : 10 000\$ par an

Durée: 12 mois soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

Bref rappel de la description du projet collectif: Le programme YMCA Alternative Suspension vise à aider le jeune à vivre sa période de crise d'une façon constructive et faire en sorte que cette expérience lui soit profitable en fournissant aux élèves et aux écoles participantes les outils leur permettant de transformer le temps à l'écart de l'école en succès global pour l'élève, l'école et la communauté. Le programme est bien implanté à Montréal-Nord puisqu'il dessert depuis 10 ans les deux écoles secondaires et quelques écoles primaires du quartier.

Nom de l'organisme : Coopératives de solidarité Multisports plus

Nom du projet collectif: Certification et Engagement Jeunesse

Cible: à confirmer

Montant de la contribution recommandée pour 2026: 25 000\$ par an

Durée: 12 mois soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

Bref rappel de la description du projet collectif: Le projet de formations Certification et Engagement Jeunesse s'intègre complètement à la mission de la Coopérative Multisports Plus qui a pour une de ses missions premières : de former et d'encadrer les jeunes en leur offrant des formations professionnalisantes dans différents champs d'expertise (sport, culture, psychosocial et saines habitudes vie).

Nom de l'organisme : Événement Hoodstock

Nom du projet collectif: Artistes-commissaires d'un jour

Cible: le projet permettra aux 25 jeunes de 10-18 ans du quartier Montréal-Nord d'améliorer leur bien-être via le jeu, l'expression et la créativité

Montant de la contribution recommandée pour 2026: 46 032, 40\$/ an

Bref rappel de la description du projet collectif: Le projet met en place à l'été 2024 un camp d'été d'expression créatrice et de découverte culturelle pour 25 jeunes de Montréal-Nord. Il est reconnu que la participation à de telles activités contribue à une socialisation et à un mieux-être accru. Le jeu et l'expression artistique ont de nombreux bienfaits : une socialisation positive, une amélioration de l'estime de soi, l'expression des émotions, la résolution de conflits.

Axe 2 : Prévention en sécurité urbaine

Nom de l'organisme : Café-Jeunesse Multiculturel

Nom du projet : AGIR- Action globale intégration réussite

Montant de la contribution recommandée pour 2026 : 250 000 \$

Durée: 12 mois soit du 1er janvier au 31 décembre 2026

Cible: 250 jeunes en difficulté âgés entre 15 et 30 ans. Jeunes en rupture avec leur milieu de vie, criminalisés et judiciarisés.

Bref rappel de la description du projet : Le projet **AGIR** vise à prévenir la délinquance, la criminalité et la violence urbaine en intervenant directement auprès des jeunes à risque, tant hommes que femmes, par le biais du travail de rue et de proximité. L'approche repose sur la création de liens de confiance avec ces jeunes, afin d'augmenter leurs facteurs de protection grâce à un accompagnement individualisé ou en groupe, adapté à leur réalité et à leurs besoins, le projet propose des alternatives structurantes qui favorisent une amélioration de leur qualité de vie, ainsi que celle de leur famille et de leur entourage. Il s'appuie sur une collaboration étroite avec la communauté pour offrir un soutien et des ressources adéquates aux jeunes en difficulté. AGIR s'inscrit dans la continuité du projet **PUMA**, financé jusqu'en décembre 2023 dans le cadre du programme **Prévention Montréal**. La prolongation du financement permettra d'assurer la poursuite des interventions sans interruption, élément crucial pour maintenir les liens de confiance établis, essentiels à la réinsertion sociale et économique des jeunes en difficulté.

Nom de l'organisme : Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord Inc.

Nom du projet : Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ)

Montant de la contribution recommandée pour 2026 : 77 064 \$

Cible: 50-75 jeunes âgés entre 15 et 25 ans en grande précarité sociale et financière. Jeunes peu diplômés.

Durée: 12 mois soit du 1er janvier au 31 décembre 2026

Brève description du projet : Le projet TAPAJ est un programme ayant comme objectif principal, l'insertion spécifique permettant aux jeunes en grande précarité d'être rémunérés en fin de journée pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification particulière et ne les engage pas dans la durée. Sa mise en œuvre s'appuie sur un partenariat opérationnel avec des entreprises et des collectivités locales en vue d'offrir une alternative aux métiers de la rue. Ce dispositif vise à rejoindre les jeunes de la rue en situation de risque. Il se veut un outil en appui aux jeunes dans leurs démarches de réinsertion sociale. Ce projet n'est pas nouveau et est soutenu par l'Arrondissement depuis plusieurs années. La prolongation de la subvention permettra au Centre des jeunes l'Escale de poursuivre ses interventions jusqu'en décembre 2026 sans bris de services auprès des jeunes en situation de précarité sociale et financière.

Nom de l'organisme : Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord Inc.

Nom du projet : Ma vie en premier (MVP)

Montant total de la contribution recommandée pour 2026 : 76 950 \$

Cible: 50 jeunes âgés entre 12-17 ans soit environ 25 par école secondaire (Calixa-Lavallée et Henri-Bourassa) inscrits à une formation préparatoire au travail (FPT1).

Durée: 12 mois soit du 1er janvier 31 décembre 2026

Bref rappel de la description du projet : Le projet vise à prévenir la délinquance chez les jeunes en difficulté qui présentent certains facteurs de risque, notamment en regard de leur comportement violent commis ou subi, de leur consommation de drogues et de leur échec scolaire. Il vise, entre autres, à amener les jeunes à risque à développer des compétences scolaires et sociales qui favorisent l'établissement de liens positifs avec des pairs prosociaux. Ce projet n'est pas nouveau et est soutenu par l'Arrondissement depuis plusieurs années. La prolongation de la subvention permettra au Centre de jeunes l'Escale de poursuivre ses interventions jusqu'en décembre 2026 sans bris de services auprès des jeunes décrocheurs scolaires.

Nom de l'organisme : Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN)

Nom du projet collectif: Coordination territoriale en sécurité urbaine

Cible: Concertations sectorielles et comités de prévention en sécurité urbaine du Plan de développement social de Montréal-Nord (PDS), communauté de pratique en sécurité urbaine, partenaires communautaires et institutionnels de Montréal-Nord.

Montant de la contribution recommandée pour 2026 : 75 000 \$

Durée: 12 mois soit du 1er janvier au 31 décembre 2026

Bref rappel de la description du projet collectif: Ce projet consiste à coordonner et à renforcer les actions locales autour de la sécurité urbaine et de la prévention de la violence sur le territoire de Montréal-Nord. Le coordonnateur territoriale en sécurité urbaine soutien, et accompagne les intervenants communautaires et institutionnels afin de renforcer les actions sur le terrain et de mettre en place une dynamique partenariale favorable à la résolution de problématique en sécurité urbaine. La prolongation du financement permettra au coordonnateur de poursuivre et consolider les actions en cours dont la consultation des partenaires locaux sur les actions à prioriser au Plan de transformation en sécurité urbaine et l'animation et le développement de la communauté de pratique en sécurité urbaine.

Nom de l'organisme : Un itinéraire pour tous (UIPT)

Nom du projet : Action jeunesse Nord-Est

Cible: 100 jeunes du Nord-Est de Montréal-Nord âgés entre 8 et 25 ans impliqués dans des situations de violence soit à l'école et ailleurs dans leur milieu de vie.

Montant de la contribution recommandée pour 2026: 140 000 \$

Durée: 12 mois soit du 1er janvier au 31 décembre 2026

Bref rappel de la description du projet : Ce projet vise à répondre à la montée de la violence chez les jeunes dans un secteur de Montréal-Nord fortement défavorisé et reconnu comme hautement criminogène. En collaboration avec des partenaires locaux tels que les écoles primaires et secondaires du Nord-Est de Montréal-Nord, le SPVM (PDQ 39) et le CIUSSS-NIM, UIPT a mis en place depuis 2018 une approche concertée pour apaiser les tensions, renforcer le sentiment de sécurité et réduire les incidents violents dans les espaces publics. Depuis 2021, ce projet a démontré des impacts positifs en consolidant les liens entre les institutions et la communauté, tout en offrant un accompagnement adapté aux jeunes exposés à de multiples facteurs de vulnérabilité. La prolongation de la subvention permettra à UIPT de poursuivre ses interventions jusqu'en décembre 2026 sans bris de services auprès des jeunes affectés par la violence.

Nom de l'organisme : Événement Hoodstock

Nom du projet : Justice hoodistique

Montant total de la contribution recommandée en 2026: 38 916 \$

Cible: 50 participants (5 cohortes de 10 personnes) sans compter la famille et l'entourage

Durée: 12 mois soit du 1er janvier au 31 décembre 2026

Brève description du projet : Ce projet de déjudiciarisation et de justice réparatrice par et pour les communautés noires s'inscrit dans le cadre du programme plus large de mesures de rechange général (PMRG). Il s'agit de réparer le tort causé aux jeunes noirs judiciarisés en accompagnant les contrevenants à assumer la responsabilité de leurs actes et à prévenir les récidives. Il vise aussi à remédier à la sur représentation des personnes noires dans les établissements de détention et dans le système de justice pénale. Justice hoodistique offre une justice réparatrice pour les victimes ainsi qu'un parcours de guérison holistique pour les personnes accusées. Ce projet est également financé par le volet régional de Prévention Montréal. La prolongation du financement permettra à l'organisme de consolider son projet et de renforcer son volet référencement grâce à une entente intervenue avec Équijustice.

JUSTIFICATION

Le programme pluriannuel Prévention Montréal, qui est possible en grande partie grâce à une entente avec le ministère de la Sécurité publique (CE22 2143 du 21 décembre 2022), vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'à leurs familles, en situation de vulnérabilité.

En ce qui concerne le volet local de ce programme, la Ville de Montréal souhaite que les 19 arrondissements poursuivent les actions et projets qui ont été entamés en 2023 (CE22 2148 du 21 décembre 2022), dans le cadre du programme Prévention Montréal.

Ce dossier recommande d'approuver les virements requis, qui permettront aux arrondissements concernés de continuer à travailler sur les deux axes du programme, soit le développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité (axe 1) et la prévention en sécurité urbaine (axe 2). Dans ces deux axes, les actions s'adressent en priorité aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'axe 1 de Prévention Montréal

Pour l'année 2026, les ressources financières proviennent principalement de deux sources. D'une part, l'Axe 1 du programme **Prévention Montréal** contribue à hauteur de **174 013 \$**, permettant de soutenir les initiatives prévues dans le cadre des actions de prévention et de renforcement du plein potentiel des jeunes. D'autre part, le **budget de fonctionnement de l'arrondissement** alloue une enveloppe de **217 675 \$** permettant de consolider ces actions.

Imputations budgétaires:

- SDIS -Virement en arrondissement:
2416.0010000.302425.05803.61900.016491.0000.004671.052138.00000.00000
- Arrondissement de Montréal-Nord :
2416.0010000.302425.05803.61900.016491.0000.000000.017003.00000.00000

Organisme	Projet	AXE	Année 2026		Soutien recommandé
			BF interne	Axe 1 PM (SDIS)	
Centre de pédiatrie sociale	Psychomotricité	1	0 \$	60 165,14\$	60 165,14\$
Centre des jeunes l'escale	Milieu de vie	1	0 \$	60 130, 41\$	60 130, 41\$
Coup de Pouce Jeunesse	Pairs aidants	1	0 \$	50 000\$	50 000\$
Fondation de la visite	De la visite et priorité jeunesse		40 000\$	0 \$	40 000 \$
Institut Pacifique	Activités éducatives		71 560, 05\$	0 \$	71 560, 05\$
Maison des jeunes l'ouverture	La ligue des super citoyens		28 800\$	0 \$	28 800\$
YMCA	Alternative Suspensions	1	6282,55\$	3717,45\$	10 000\$
Coopératives Multisports	Certification et engagement jeunesse		25 000\$	0\$	25 000\$
Hoodstock	Artistes commissaires		46 032,40\$	0\$	46 032,40\$

Pour l'axe 2 de Prévention Montréal

Le budget nécessaire pour les projets de l'axe 2, soit une somme de 657 930 \$, sera assumé comme suit : un montant de 410 685 \$ est prévu au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du programme fédéral Bâtir des communautés plus sécuritaires provenant du ministère de la Sécurité publique. Un montant de 247 245 \$ est prévu au budget de fonctionnement de l'Arrondissement suite au virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale approuvé à la résolution DGA 2258121001. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Imputations budgétaires:

- MSP: 2101.0014000.101550.05803.61900.016491.0000.004672.052138.00000.00000
- SDIS -Virement en arrondissement:
2416.0010000.302425.05803.61900.016491.0000.004672.052138.00000.00000

Organisme	Projet	AXE	Année 2026		Soutien recommandé
			SDIS - virement	MSP	
Café-Jeunesse Multiculturel	AGIR- Action globale intégration réussite		0 \$	250 000 \$	250 000 \$
Centre des jeunes l'Escale	TAPAJ- Travail alternatif payé à la journée		0 \$	77 064 \$	77 064 \$
Centre des jeunes l'Escale	MVP- Ma vie en premier		0 \$	76 950 \$	76 950 \$
Un itinéraire pour tous	Action jeunesse Nord-Est	2	140 000 \$	0 \$	140 000 \$
Table de quartier de Montréal-Nord	Coordination territoriale en sécurité urbaine	2	68 329 \$	6 671 \$	75 000 \$
Hoodstock	Justice hoodistique	2	38 916 \$	0 \$	38 916 \$

Les versements se feront selon les modalités inscrites à chacune des conventions:

- 50 % au plus tard le 20 février 2026
- 40 % à la mi-parcours du projet à la satisfaction du responsable suite à l'analyse du rapport d'étape (30 juin 2026)
- 10 % au plus tard 30 jours après la fin du projet à la satisfaction du responsable suite à l'analyse du rapport final (30 janvier 2027)

MONTRÉAL 2030

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités:

- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;
- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;

- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;

- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réduire la violence dans le quartier par une meilleure connaissance et attitude des jeunes hommes et femmes de Montréal-Nord à l'égard du phénomène.

- Renforcement du sentiment de sécurité par une meilleure compréhension des éléments contribuant à la marginalisation des jeunes et la connaissance des ressources du quartier
- Meilleure compréhension commune régionale et locale de la problématique, sur des données probantes et les meilleures pratiques, intégrées et intersectionnelles

L'octroi du financement aux organismes à un impact majeur sur les jeunes en difficulté qui bénéficient des projets. Cela permet d'assurer la continuité des actions sur le territoire de Montréal-Nord en matière de sécurité urbaine et de maintenir le lien de confiance entre les jeunes et les intervenants des organismes, lien essentiel à préserver pour leur venir en aide.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'octroi du financement fera l'objet d'une annonce de la part de l'Arrondissement. Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du protocole de communication de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets de l'axe 1 et l'axe 2 de Prévention Montréal.

- Janvier 2026 - Poursuite des projets
- Décembre 2026- Fin des projets

Les projets feront l'objet d'un suivi continu de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est demandé à la mi-étape du projet et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à remplir sur la plateforme GSS les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Tiffany AVERY-MARTIN)

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manuel ARDILA ORTIZ, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Manuel ARDILA ORTIZ, 27 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moaad BOUSSEKRI
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-14

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1250139018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 2 650 \$ à six (6) organismes, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 2 650 \$ à six (6) organismes pour l'année 2025, ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025 :

- Conseil Régional des personnes âgées Italo-Canadiennes des Montréal - 750 \$ à raison de:
 1. Club de l'Age d'or de Montréal-Nord : 250 \$
 2. Club d'âge d'or Pompéi: féminin 250 \$
 3. Club d'âge d'or Pompéi: masculin 250 \$
- Un itinéraire pour tous: 500\$
- Le Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord Inc. : 1100\$
- Vision charitable, Vicha : 300\$

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par **Le**

Signataire :

Tonía DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1250139018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 2 650 \$ à six (6) organismes, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder des contributions financières totalisant 2 650 \$ aux 6 organismes pour l'année 2025, ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025 :

- Conseil Régional des personnes âgées Italo-Canadiennes des Montréal - 750 \$ à raison de:
 1. Club de l'Age d'or de Montréal-Nord : 250 \$
 2. Club d'âge d'or Pompéi: féminin 250 \$
 3. Club d'âge d'or Pompéi: masculin 250 \$
- Un itinéraire pour tous: 500\$
- Le Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord Inc. : 1100\$
- Vision charitable, Vicha : 300\$.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 2 650 \$ sera imputée au budget discrétionnaire des élu.e.s.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melissa HOULE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2025-12-08



Dossier # : 1250139015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 2 500 \$ à neuf (9) organismes et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

QUE soit accordé des contributions financières totalisant 2 500\$ à neuf (9) comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2025, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025 :

- Conseil Régional des personnes âgées Italo-Canadiennes des Montréal - 1250 \$ à raison de:
 1. Club d'âge d'or Parc Ottawa: 250\$
 2. Club d'âge d'or San Marco 1: 250\$
 3. Club d'âge d'or San Marco 2: 250\$
 4. Club d'âge d'or Stella Alpina féminin: 250\$
 5. Club d'âge d'or Parc Lacordaire: 250\$
- Carrefour des retraités de Montréal-Nord: 500\$
- Club d'âge d'Or Le Soleil de Montréal-Nord : 250\$
- Club d'âge d'or Ste-Colette: 250\$
- Âge d'or Italo-Québécois de Montréal-Nord: 250\$.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par

Le

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1250139015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 2 500 \$ à neuf (9)organismes et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes sportifs, communautaires, de loisirs ou culturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder des contributions financières totalisant 2 500\$ aux 9 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2025, ce, à même le budget discrétionnaire des élu.e.s pour l'année 2025 :

- Conseil Régional des personnes âgées Italo-Canadiennes des Montréal - 1250 \$ à raison de:
 1. Club d'âge d'or Parc Ottawa: 250\$
 2. Club d'âge d'or San Marco 1: 250\$
 3. Club d'âge d'or San Marco 2: 250\$
 4. Club d'âge d'or Stella Alpina féminin; 250\$
 5. Club d'âge d'or Parc Lacordaire: 250\$
- Carrefour des retraités de Montréal-Nord: 500\$
- Club d'âge d'or Le Soleil de Montréal-Nord : 250\$
- Club d'âge d'or Ste-Colette: 250\$
- Âge d'or Italo-Québécois de Montréal-Nord: 250\$.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 2 500 \$ sera imputée au budget discrétionnaire des élu.e.s.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melissa HOULE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt

Le : 2025-12-04



Dossier # : 1259171011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation Marie-Louise Clarac pour l'achat d'une publicité, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année financière 2025.

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation Marie-Louise Clarac pour l'achat d'une publicité et ce. à même le budget de représentation des élu.es pour l'année financière 2025;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par

Le

Signataire :

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissementt
Montréal-Nord , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1259171011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation Marie-Louise Clarac pour l'achat d'une publicité, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année financière 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Les élu.es de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10045 Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation Marie-Louise Clarac pour l'achat d'une publicité dans le cadre de la soirée de Gala du 22 mars 2024, et ce, à même le budget de représentation des élu.es pour l'année financière 2024.

DESCRIPTION

La Fondation Marie-Louise Clarac a été fondée en 1989 par l'initiative d'un groupe de parents et de la direction de l'École Marie-Clarac. Elle a pour but d'amasser des fonds qui permettent un meilleur développement des jeunes en facilitant leur épanouissement par des moyens pédagogiques, professionnels, techniques, culturels et sportifs appropriés.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 500 \$ sera imputée au budget de fonctionnement des élu.es.
Fournisseur : 430459

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Marc-Aurele APLOGAN
secretaire d'arrondissement

Le : 2025-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1259171010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 7 décembre 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2025.

QUE soit entérinée une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 7 décembre 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2025;
ET QUE cette dépense soit assumée conformément aux informations financières inscrites dans le sommaire décisionnel.

Signé par

Le

Signataire :

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissementt
Montréal-Nord , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1259171010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 7 décembre 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élu.e.s pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10322 Autoriser une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 1er décembre 2024, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2024

CA2210434: Accorder une dépense de 200 \$ auprès de l'Église Ste-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 4 décembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2022.

CA2110355: Entériner une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse Ste-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 5 décembre 2021, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2021.

CA1810501: Autoriser une dépense de 200 \$, auprès de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Gertrude pour un achat d'espace publicitaire dans le programme du spectacle de Noël 2018, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2018.

CA1710515: Autoriser une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Gertrude pour un achat d'espace publicitaire dans le programme du spectacle de Noël 2017 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017.

CA1610497: Autoriser une dépense de 200 \$ auprès de la Paroisse Sainte-Gertrude pour l'achat d'une publicité dans le cadre du spectacle de Noel qui a eu lieu le 4 décembre 2016 et ce, à même le budget de représentation des élus.

DESCRIPTION

La Paroisse Sainte-Gertrude est grandement impliquée au sein de la communauté nord-montréalaise depuis des décennies. Plusieurs activités et services venant en aide aux citoyens les plus démunis de l'arrondissement sont offertes par elle.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 200 \$ sera imputée dans le budget discrétionnaire des élus.
Fournisseur: 422103.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN

ENDOSSÉ PAR

Marc-Aurele APLOGAN

Le : 2025-12-05

secrétaire d'arrondissement

secretaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1258354004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réhabilitation des sols de la friche Charleroi (lot 1 990 030), située à l'extrémité est de la rue Charleroi du côté de la voie ferrée, afin de changer son usage en parc et mandater l'administration d'élaborer des options d'aménagement du site.

QUE soit autorisée la réhabilitation des sols de la friche Charleroi, située à l'extrémité est de la rue Charleroi du côté de la voie ferrée, afin de changer son usage en parc et mandater l'administration d'élaborer des options d'aménagement du site.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-12-03 11:16

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258354004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réhabilitation des sols de la friche Charleroi (lot 1 990 030), située à l'extrémité est de la rue Charleroi du côté de la voie ferrée, afin de changer son usage en parc et mandater l'administration d'élaborer des options d'aménagement du site.

CONTENU

CONTEXTE

Les parcs et espaces verts jouent un rôle primordial au sein de la communauté. Ils sont à la fois des espaces de détente et de rassemblement, des lieux de manifestations culturelles et sportives et même des éléments identitaires. Par ailleurs, ils jouent un rôle environnemental névralgique. Les arbres présents dans les parcs et les espaces verts agissent comme de réels poumons au cœur de la ville. Ils constituent également des éléments clés de la biodiversité.

L'arrondissement de Montréal-Nord se situe en deçà de la moyenne Montréalaise en ce qui a trait au pourcentage du territoire occupé par des parcs, avec 3,9% de la superficie de l'arrondissement, contre 11,4% du territoire en moyenne pour l'ensemble des arrondissements de la Ville. D'ailleurs, l'arrondissement se classe au dernier rang des arrondissements en termes de superficie de parcs par rapport à sa population. Loin derrière la moyenne montréalaise de 24 412 m² par 1000 habitants, Montréal-Nord ne compte que 5 149 m² de parcs par 1000 habitants.

La friche Charleroi est un terrain appartenant à l'arrondissement situé au cœur d'un secteur commercial propice au développement. Le site représente une rare opportunité d'ajouter un nouveau parc pour répondre aux besoins des nord-montréalais et d'orienter le développement futur du secteur. À court terme, le parc pourra faciliter l'accès à des aliments sains et abordables tout en favorisant à plus long terme l'adaptation aux changements climatiques.

Actuellement utilisé comme site d'entreposage par les travaux publics de l'arrondissement, plusieurs activités à risques de contamination ont été exercées sur le site dans les dernières décennies, dont l'usage de dépôt à neige. L'arrondissement souhaite entreprendre les démarches auprès du ministère avec le soutien du passif environnemental du Service des finances et de l'équipe de gestion des sols contaminés du Service de l'environnement afin de procéder à la réhabilitation des sols et de permettre l'aménagement du site en parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 10018 Adopter le Plan stratégique 2016-2025 de l'arrondissement
CA24 10127 Déposer le Plan de développement social de Montréal-Nord 2021-2026 et adopter le bilan d'étape.

CE25 0637 – 23 avril 2025 – Confirmer la liste des projets désignés lauréats à l'issue du vote citoyen tenu dans le cadre de la troisième édition du budget participatif de Montréal, à réaliser par les unités d'affaires concernées.

CM24 1316 – 9 décembre 2024 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CA24 10 309 – 2 décembre 2024 – Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

DESCRIPTION

L'historique du site réalisé durant l'évaluation environnementale (phase I de l'analyse de contamination) a révélé que le celui-ci avait été utilisé comme dépôt à neige entre les années 1999 et 2005. Cet usage étant une activité désignée par le règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT), le dépôt d'un plan de réhabilitation doit être réalisé pour approbation par le ministère pour tout changement d'usage.

Ainsi, avant de changer l'utilisation du terrain, la Ville doit se conformer aux exigences du règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT) étant donné que le terrain a supporté des activités faisant partie des catégories listées à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT). Ce faisant, avant d'aménager les parcs et espaces verts, la Ville devra inscrire un avis de contamination sur le registre foncier, soumettre un plan de démantèlement et de réhabilitation environnementale au MELCCFP et obtenir l'approbation avant de réhabiliter le terrain.

Cette obligation est également un critère pour admettre le site au passif environnemental de la Ville de Montréal qui prend en charge les frais d'analyse de contamination et les plans et travaux de gestions des sols contaminés le cas échéant.

Passif environnemental

Le passif au titre des sites contaminés (passif environnemental) est évalué à la fin de chaque année (ex. 31 décembre 2025) et permet d'estimer les dépenses futures de décontamination ou d'assainissement des sols contaminés, en tenant compte de plusieurs critères environnementaux et financiers. Les demandes d'inscription au passif environnemental transmises au moyen du formulaire F1, sont analysées selon si le projet comprend une activité visant à enlever, réduire, détruire ou confiner les contaminants présents dans le sol concernés et répond aux critères d'inclusion.

Pour les fins d'aménagement du site en parc, comprenant un volet nourricier et un volet de verdissement, un plan d'aménagement concerté doit être réalisé en concordance avec la planification stratégique Oser Montréal-Nord, le Plan directeur des parcs de Montréal-Nord ainsi que le Plan de développement social de Montréal-Nord. Ce plan d'aménagement servira à déterminer les besoins pour la réhabilitation des sols.

JUSTIFICATION

À l'heure actuelle, plusieurs crises simultanées contribuent à creuser les inégalités sociales, comme la crise de l'habitation ou la montée de l'insécurité alimentaire. Les caractéristiques des milieux de vie peuvent jouer un rôle déterminant dans l'aggravation — ou l'atténuation — de leurs conséquences dans le vécu de la pauvreté. Le projet de création du parc comprenant un espace nourricier et un milieu naturel vise à limiter les effets des changements climatiques sur les conditions de vie des personnes vulnérables et à répondre aux défis de l'insécurité alimentaire propres aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Le site est un secteur prioritaire pour plusieurs indices dont l'équité territoriale, la vulnérabilité aux chaleurs extrêmes et aux inondations pluviales. Le site choisi a un potentiel important pour la restauration de milieu humide car il est un ancien ruisseau avec un potentiel de drainage de plusieurs cuvettes situées sur la rue Lacordaire et le boulevard Industriel. Le site est également situé dans un important îlot de chaleur et est identifié comme site prioritaire pour le verdissement en raison des vulnérabilités sociales et environnementales. Il possède également un potentiel pour la protection de la biodiversité et de connectivité écologique de par sa proximité avec le corridor ferroviaire et le Parc-nature du Ruisseau-de-Montigny,

Ce projet s'inscrit dans les projets porteurs "accessibilité à une saine alimentation" ainsi que "milieux inclusifs et espaces verts" du Plan de développement social que l'arrondissement co-porte avec la Table de quartier et la communauté. Il s'inscrit également dans les projets lauréats du Budget participatif 2025 de la Ville de Montréal "Ville nourricière" et "Verdir des lieux insolites". Il participe au développement concertée d'un territoire nourricier visant à renforcer la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté en développant et consolidant des initiatives en sécurité alimentaire. Il répond à l'orientation 3 de la planification stratégique Oser Montréal-Nord qui vise une sécurité alimentaire améliorée en facilitant l'accès à des aliments santé, en facilitant et encourageant les initiatives locales et l'agriculture urbaine.

L'arrondissement s'est engagé dans son plan directeur des parcs à renforcer et à optimiser son réseau de parcs en offrant aux citoyens des espaces rassembleurs de grande qualité, sécuritaires, inclusifs et accessibles et animés en toute saison. Par le principe d'enraciner la nature en ville, ce projet participe à faciliter la mise en place de projets d'agriculture urbaine, augmenter la plantation d'espèces indigènes et mellifères, assurer le maintien d'une canopée saine et durable et favoriser la création de corridors de biodiversité.

À l'image de Montréal-Nord, le parc-jardin est bien plus qu'une terre d'accueil, c'est un espace fier et fort de sa richesse humaine, qui allie savoir-être et savoir-faire, et qui façonne l'avenir afin de relever les défis de demain. Un avenir où chacun trouve sa place pour s'épanouir dans un milieu de vie solidaire et humainement riche.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement a reçu trois financements dont une partie servira à l'aménagement du site Charleroi.

1. Projet Ville nourricière du Budget participatif : 1,3 M\$ à dépenser en 2026 et 2027. Plusieurs sites sont envisagés pour ce projet dont le terrain de la friche Charleroi. Un jardin productif est prévu d'être aménagé sur une partie de la friche Charleroi afin de consolider la trame nourricière avec un potentiel de production maraîchère de 2 Tonnes par année (soit l'équivalent des besoins en légumes de 125 familles durant la saison estivale). Cette production permettra d'alimenter les activités de transformation (cuisines collectives, ateliers communautaires) et de distribution (marchés, dépannage alimentaire et épicerie solidaire) du système alimentaire local en appui au projet de pôle alimentaire du comité accès à une saine alimentation du plan de développement social. Le projet pourrait également participer à développer un marché pour un secteur d'emploi horticole à Montréal-Nord et faciliter l'intégration à l'emploi pour plusieurs secteurs de la population (jeunes, nouveaux arrivants, personnes en situation d'itinérance).

2. Projet verdir des espaces insolites du Budget participatif : 1,9 M\$ à dépenser en 2026 et 2027. Une partie de la friche Charleroi (potentiellement en bordure de la voie ferrée) pourrait être verdie avec une partie de ce financement, ce qui permettrait de diminuer les impacts des aléas climatiques comme les îlots de chaleur et les inondations liées aux pluies abondantes. Le projet de verdissement pourrait également contribuer à la connectivité écologique et la protection de la biodiversité tout en créant un espace tampon sécuritaire avec l'usage ferroviaire.

3. Projet de pôle culturel Charleroi financé par le MAMAH : 1,4 M\$. Une partie de ce financement pourrait être investi dans la friche Charleroi selon les scénarios d'aménagements réalisés, en continuité avec le développement d'un concept culturel nourricier sur l'avenue commerciale.

Opportunités de financement supplémentaires potentielles :

4. Passif environnemental de la Ville : couvre les frais d'analyse de contamination phase deux (estimés à 80K\$ pour l'ensemble du site) et les frais de gestions des sols contaminés.

5. Programme d'aménagement de jardins communautaires et collectifs du BTER : potentiel de 200K\$ à dépenser en 2026 et 2027, date limite de dépôt le 15 décembre 2025.

6. Programme provincial de lutte aux impacts des changements climatiques par le verdissement (OASIS) : 1 à 25 M\$, date limite de dépôt le 31 mars 2026.

7. Programme provincial de création de milieu humide : 1M\$, date limite de dépôt le 31 mars 2026.

8. Plan d'action gouvernemental pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, volet sécurité alimentaire.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et des engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le mandat d'élaboration d'un plan d'aménagement du parc-jardin sur le site de la friche Charleroi est donné à l'administration en cohérence avec le plan directeur des parcs de Montréal-Nord, le plan stratégique Oser Montréal-Nord, le plan de développement social et le plan de développement économique. De manière concertée et transversale, en tenant compte des enjeux de relocalisation des activités des travaux publics, de la présence de campements de personnes en situation d'itinérance et des négociations avec les acteurs économiques. Afin de favoriser l'utilisation structurante des financements pour obtenir un plus grand impact sur les enjeux sociaux (sécurité alimentaire, développement économique, insertion sociale) et environnementaux (lutte aux îlots de chaleur, qualité de l'air, biodiversité et gestion de l'eau) du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication pour l'instant

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

(Voir canevas de gestion de projet du plan directeur des parcs pour échéancier plus détaillé)

- Inscription au passif environnemental de la Ville de Montréal - décembre 2025
- Demande de financement au BTER - 15 décembre
- Développement conceptuel du projet - 2026
- Plan de relocalisation des activités des TP sur le site Charleroi - Hiver 2026
- Analyse de contamination phase II - printemps 2026
- Plan de gestion des sols contaminés suite aux résultats de l'analyse
- Élaboration des plans détaillés d'implantation

- Demande de financement au programme provincial OASIS pour projet d'atténuation des impacts des changements climatiques par le verdissement – 31 mars 2026
- Demande de financement au programme provincial de réhabilitation et création de milieu humide - 31 mars 2026
- Demande de changement d'usage au ministère de l'environnement, de la lutte aux changements climatiques, de la faune et des parcs - mai 2026
- Réalisation des travaux de gestion des sols (si nécessaire) - été 2026
- Réalisation des devis techniques et appels d'offre pour travaux d'aménagement du milieu naturel et nourricier – été 2026
- Définir la programmation
- Établir les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes
- Réalisation des travaux d'aménagements des espaces - automne 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord
 Tonia DI GUGLIELMO, Montréal-Nord
 Jérôme VAILLANCOURT, Montréal-Nord
 Marie-Ève RIOUX, Montréal-Nord
 Stephanie LAVIGNE, Montréal-Nord
 Anick LAFOREST, Montréal-Nord
 Pierre BERTRAND 2, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
 Claudel TOUSSAINT, Montréal-Nord
 Cyril BAUDIN, Montréal-Nord
 Maxime Ubner SAUVEUR, Montréal-Nord
 Daniel BUSSIÈRES, -
 Julie PERREAULT, Montréal-Nord
 Elisabeth RIVEST, Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne
 Marjorie GUILLEMETTE-LAVOIE, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 3 décembre 2025
 Tonia DI GUGLIELMO, 1er décembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Felissa LAREAU CARPENTIER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-25

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement



Dossier # : 1259595014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA26-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2026).

QUE soit adopté le Règlement RGCA26-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2026).

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-12-03 11:56

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259595014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA26-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2026).

CONTENU

CONTEXTE

À la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, un avis de motion a été donné et le projet de Règlement RGCA26-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2026) a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement.

Le Règlement RGCA26-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2026) doit être adopté conformément à la loi.

À la suite de l'adoption du règlement, un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement. Le règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carmen BAIANT

Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1259595014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA26-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2026).

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, autorise un conseil d'arrondissement à employer des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10290 - Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).
CA23 10 363 : Adopter le Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).
CA22 10 346 : Adopter le Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2023).

DESCRIPTION

En général, les tarifs ont été augmentés d'environ 2,5 %.

JUSTIFICATION

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2026 est tributaire de l'application de ces tarifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur du Règlement sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

Diffusion à toutes les directions de l'arrondissement pour application.

Diffusion dans les publications de l'arrondissement, selon la pertinence.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 1^{er} décembre 2025;

Adoption du règlement : 8 décembre 2025;

Entrée en vigueur du règlement : 1^{er} janvier 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carmen BAIANT
secrétaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-09-09

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en

arrondissementt



Dossier # : 1259595015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA26-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) (0,123 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

QUE soit adopté le Règlement RGCA26-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) (0,123 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-12-03 11:56

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259595015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA26-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) (0,123 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, un avis de motion a été donné concernant le projet de Règlement RGCA26-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) ((0,123 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière). Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi. Le Règlement RGCA26-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) (0,123 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière) doit être adopté conformément à la loi.

À la suite de l'adoption du règlement, un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics. Le règlement prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carmen BAIANT
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1259595015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA26-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) (0,123 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'équilibrer le budget 2026 qui est présenté au conseil d'arrondissement lors de la séance extraordinaire du 1er décembre 2025 à 19 h 00, l'arrondissement doit maintenir une taxe relative aux services pour l'année financière 2026. Cette taxe est appliquée sur les immeubles imposables de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10289 ; Adopter le Règlement RGCA25-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) (0,1274 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).
CA23 10 364 : Adopter le Règlement RGCA24-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation).

DESCRIPTION

L'arrondissement adopte un Règlement qui représente 0,123 \$ du 100 \$ d'évaluation.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil d'arrondissement peut, par règlement, dans le but d'augmenter le niveau de ses services, exiger une compensation de chaque propriétaire d'un immeuble imposable de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des revenus de l'ordre de 12 483 800 \$ ont été estimés pour le budget 2026 à l'égard de ces taxes. Le taux de la taxe locale d'arrondissement correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement à 0,123 \$ par 100 \$ d'évaluation.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public au moins 7 jours avant le dépôt de l'avis de motion : article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement : séance ordinaire du 1er décembre 2025;

Avis public au moins 7 jours avant l'adoption du règlement : article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Adoption du règlement : 8 décembre 2025;

Avis de promulgation : Décembre 2025;

Entrée en vigueur : 1er janvier 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Emmanuelle PERRIER, Service des finances et de l'évaluation foncière

Amine HAMZAOU, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carmen BAIANT
secrétaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Marc-Aurèle APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

Le : 2025-09-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1259595019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA26-10-0003 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

QUE soit adopté le Règlement RCGA26-10-0003 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-12-03 11:55

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259595019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA26-10-0003 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, un avis de motion a été donné concernant le projet de Règlement RGCA26-10-0003 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Règlement RGCA26-10-0003 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation » doit être adopté conformément à la loi.

Un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Edelweiss VIGNEAULT, Service des affaires juridiques

Lecture :

Edelweiss VIGNEAULT, 2 décembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carmen BAIANT
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1259595019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA26-10-0003 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la SDC adopte son budget. Cet article s'applique aux SDC créées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ, c. C-11.4 (la "Charte"), telle que la SDC Montréal-Nord, en vertu de l'article 79.8 de l'annexe C de la Charte.

Lors de l'assemblée générale du budget de la SDC Montréal-Nord qui s'est tenue le 22 septembre 2025, le budget de fonctionnement de la SDC Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 a été adopté par ses membres.

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation des membres pour l'année 2026, afin que le Service des finances de la Ville de Montréal puisse procéder à la perception de ces cotisations et remettre la somme totale perçue à la SDC Montréal-Nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 328 : Adopter le Règlement RGCA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation ».

CA23 10 367 – 1239069013 – 04 décembre 2023 : Adopter le Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

CA23 10 331 – 1239069013 – 06 novembre 2023 : Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

CA23 10 291 – 1239069012 – 02 octobre 2023 : Approuver le règlement de régie interne de la SDC Montréal-Nord.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'avis de motion, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RCGA26-10-0003 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation » pour la même période. À ce sujet, un budget couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, a été voté par la SDC Montréal-Nord le 22 septembre 2025 lors de son assemblée générale du budget. Ce budget de fonctionnement 2026 de la SDC Montréal-Nord prévoit des cotisations obligatoires des membres estimées à un montant de 130 000 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

Pour obtenir ce montant de cotisations, la SDC Montréal-Nord demande à la Ville de Montréal d'imposer à ses membres une cotisation obligatoire, basée sur la superficie des locaux, avec un maximum de 15 000 \$ et un minimum de 500 \$, comme prévu au règlement d'imposition joint au dossier, plus les taxes applicables, pour chacun des établissements du district commercial.

Le budget de fonctionnement 2026 de la SDC Montréal-Nord, d'un montant total de 320 000 \$, prévoit également plusieurs subventions dont une subvention de fonctionnement attendue de l'Arrondissement et une autre provenant du Service du développement économique de la Ville de Montréal dans le cadre du *Programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires*.

La subvention de l'arrondissement de Montréal-Nord, sera à confirmer suite au dépôt d'une demande de contribution financière de la SDC Montréal-Nord, le cas échéant. Et la subvention du Service du développement économique de la Ville de Montréal sera à confirmer suite au dépôt d'une demande de la SDC Montréal-Nord dans le cadre du *Programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires*, le cas échéant.

JUSTIFICATION

L'adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Montréal-Nord pour l'année 2026, permet à cette organisation de s'assurer d'un financement annuel récurrent pour la réalisation de ces actions grâce au prélèvement de cotisations auprès de chacun des établissements commerciaux présents sur son territoire d'intervention. Par conséquent, comparativement à une simple association de commerçants, la SDC bénéficie de plus de ressources pour la mise en œuvre de ayant des impacts plus significatifs sur le développement commercial du district où opèrent ses membres.

Ces initiatives permettent ainsi le maintien d'une offre commerciale de proximité adéquate ainsi que la mise en valeur de quartiers animés, agréables et sécuritaires pour les résidents car la vitalité des artères commerciales influence significativement la qualité de vie des citoyens.

De plus l'adoption du présent règlement fait partie des étapes de création de la SDC Montréal-Nord et la mise en place de cette nouvelle organisation s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de Montréal-Nord de:

- Soutenir les secteurs économiques prioritaires (manufacturier, commerce de détail et économie sociale);
- Soutenir les projets visant le renouveau des artères commerciales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service des finances enverra un compte personnalisé à chaque membre de la SDC indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2026.

Le budget de la SDC Montréal-Nord prévoit également une contribution financière de l'arrondissement de 70 000 \$. L'éventuelle adoption d'un règlement implique le versement de cette dernière contribution. Celle-ci sera versée dans le cadre d'une convention qui sera soumise pour approbation au conseil d'arrondissement ultérieurement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, soit les priorités 4 et 14 suivantes :

- 4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.
- 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement d'une société de développement commercial (SDC) par les cotisations des membres contribue à la stabilité et à la pérennité de cette organisation.

Il est nécessaire pour une société de développement commercial (SDC) de disposer de ressources financières suffisantes pour soutenir ces actions de mobilisation des commerçants et à la réalisation d'initiatives à fort impact positif pour la communauté.

Pour cela il est nécessaire de faire adopter le plus rapidement possible, le Règlement RCGA26-10-0003 intitulé « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation* » pour la même période.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Service des finances de la Ville de Montréal envoie annuellement deux avis de cotisation aux membres des SDC, en mars et en juin.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 1er décembre 2025.
- Adoption du règlement : séance du 08 décembre 2025.
- Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2026.
- Versement de la contribution financière de l'arrondissement à la SDC Montréal-Nord pour l'année 2026 : Février 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carmen BAIANT
secrétaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-09-09

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1259595023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA26-10-0004 modifiant le Règlement RGCA25-10-0004 et autorisant un emprunt supplémentaire de 3 518 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

QUE soit adopté le Règlement RGCA26-10-0004 modifiant le Règlement RGCA25-10-0004 et autorisant un emprunt supplémentaire de 3 518 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-12-03 11:18

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259595023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA26-10-0004 modifiant le Règlement RGCA25-10-0004 et autorisant un emprunt supplémentaire de 3 518 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement RGCA26-10-0004 modifiant le Règlement RGCA25-10-0004 et autorisant un emprunt supplémentaire de 3 518 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Par la suite, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement dès que nous recevrons l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carmen BAIANT
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1259595023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA26-10-0004 modifiant le Règlement RGCA25-10-0004 et autorisant un emprunt supplémentaire de 3 518 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

CONTENU

CONTEXTE

À chaque année, l'arrondissement de Montréal-Nord effectue des travaux dans divers parcs et espaces verts pour les rendre conformes au Plan directeur et améliorer l'accessibilité et la sécurité des utilisateurs. Pour l'année 2026, un montant additionnel de 3 518 000 \$ doit être prévu au Programme décennal d'investissement (PDI) afin de réaliser ces travaux. Le présent sommaire décisionnel a pour but de donner un avis de motion, de présenter et de déposer en vue d'adopter un règlement d'emprunt supplémentaire de 3 518 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'investissement(PDI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 10 326: Adopter le Règlement RGCA25-10-0004 autorisant un emprunt de 6 743 000\$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.
CA24 10 063: Adopter le Règlement RGCA24-10-0004 autorisant un emprunt de 1 659 000\$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.
CA22 10349 Adopter le Règlement RGCA23-10-0004 autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs, espaces verts et pistes cyclables.

Le présent dossier a pour but d'adopter un montant supplémentaire de 3 518 000\$ au règlement d'emprunt RGCA25-10-004 de 6 743 000 \$ relatif aux projets de travaux de réaménagement dans les parcs et espaces verts en 2026. La somme comprend les honoraires professionnels, la surveillance des travaux, le laboratoire de contrôle des matériaux et les autres dépenses incidentes et imprévues, ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront remboursées à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement.

Il est important d'assurer la continuité de la mise aux normes et des réaménagements des parcs et espaces verts de l'arrondissement selon le Plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires.

L'autorisation du montant supplémentaire au règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

Le montant à financer par emprunt établi à 6 743 000\$ sera bonifié à 10 261 000\$.

Le montant supplémentaire à financer par emprunt s'établit à 3 518 000 \$ et provient des sources suivantes;

Un montant de 800 000\$ provenant du report de l'année 2024 du programme triennal des dépenses en immobilisations lié au remboursement de la subvention Infrastructure du Canada dans le cadre du projet de la réfection de la rue Lapierre;

Un montant de 1 000 000\$ provient de la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation pour le projet d'aménagement de l'espace Rolland;

Un montant de 300 000\$ provient de la subvention Fonds d'Action Saint-Laurent dans le cadre du projet de la restauration des berges;

Un montant de 1 418 000\$ provenant de l'ajustement du budget annuel du programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement.

Les budgets sont prévus à l'année 2026 du présent Programme triennal d'immobilisations et se présente comme suit :

Numéro de projet/ sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Montant
Projet no 25850 &34616		
Sous-projet no 26-25850-100	Espace Rolland - aménagement	1 000 000\$
Sous-projet no 26-25850-200	Boul. Gouin - achat terrain et aménagement	1 418 000\$
Sous-projet no 26-34616-100	Parc Pilon - aménagement phase II	700 000\$
Sous-projet no 25-34616-400	Parc Sauvé - aire d'exercice canin	400 000\$
TOTAL		3 518 000\$

DESCRIPTION

s/o

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux visent à améliorer de façon marquée la mise aux normes, l'accessibilité et la sécurité dans les parcs et espaces verts de l'arrondissement de Montréal-Nord.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt : 1er décembre 2025;

Adoption du règlement d'emprunt : 8 décembre 2025;

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 2026;

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur : 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carmen BAIANT
secrétaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-29

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt